

Jean-Marc JUNON
Président de Ciments Calcia et de GSM
Président-Directeur général HeidelbergCement France

<https://www.ciments-calcia.fr/fr/innovation/nos-engagements/environnement/biodiversite>
<https://www.gsm-granulats.fr/fr/nos-engagements/environnement/carrieres-et-biodiversite>

ENGAGEMENTS INDIVIDUELS DE CIMENTS CALCIA ET GSM DANS *act4nature*

L'engagement de Ciments Calcia et de GSM, filiales d'HeidelbergCement Group, en faveur de la biodiversité, s'inscrit depuis maintenant dix ans dans un partenariat actif avec le Comité français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), partenariat innovant puisque le premier conclu par le Comité français de l'UICN avec un groupe industriel. Cet engagement s'inscrit également au sein de l'ambition du groupe en faveur de la biodiversité et de son partenariat mondial avec l'ONG Birdlife.

Ciments Calcia et GSM, respectivement acteurs majeurs de l'industrie cimentière et de la production de granulats sont conscientes du lien étroit qui existe entre leurs activités (exploitation de ressources naturelles non renouvelables extraites en carrière, utilisation de combustibles fossiles pour la production de ciments), et de leurs effets directs et indirects significatifs sur les milieux et les espèces. La prise en compte et la préservation de la biodiversité sur leurs sites d'extraction constituent un axe stratégique inscrit de longue date dans leur politique Environnement. Tout l'enjeu était donc de mettre en

place et d'assurer le suivi de cette politique dans un réseau d'une centaine de carrières réparties à travers la France.

Fortement encouragées par leur partenaire le Comité français de l'UICN, Ciments Calcia et GSM ont répondu présentes en 2011 à l'appel lancé par le gouvernement français dans le cadre de la nouvelle Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB). Fin 2012, les engagements de Ciments Calcia et de GSM ont été reconnus. Leur engagement est commun, il consiste à structurer et harmoniser les actions de l'entreprise en faveur de la biodiversité au sein d'un Système de management de la biodiversité (SMBio), et ainsi à prendre en compte de manière globale et permanente celle-ci sur les sites. Pour élaborer le SMBio, Ciments Calcia et GSM se sont appuyées sur leur expérience, acquise dans la maîtrise de leur Système de management environnemental dont les premiers sites ont été certifiés ISO 14001 dès la fin des années 90.



Lors de l'engagement initial, Ciments Calcia et GSM avaient identifié en fonction de critères écologiques et territoriaux 33 sites prioritaires. Aujourd'hui, le SMBio est déployé sur plus des deux tiers de leurs sites, soit au total 70 ; les sites restants sont programmés d'ici à fin 2019.

Le SMBio s'inscrit désormais comme une thématique à part entière du Système de management environnemental de Ciments Calcia et de GSM. Les actions sont complètement intégrées aux missions environnementales des équipes opérationnelles, ce qui leur assure une meilleure efficacité.

Avec l'appui du Comité français de l'UICN, un ensemble d'objectifs nationaux et locaux, en lien également avec les orientations stratégiques et les objectifs de la SNB, est défini.

Objectifs prioritaires à mettre en œuvre d'ici 2019 :

- 1** Favoriser le partage des bonnes pratiques en matière de biodiversité : réaliser des fiches Bonnes Pratiques illustrées par des exemples issus des sites afin de favoriser le partage d'idées et d'expériences pertinentes en matière de biodiversité (aménagement, pratiques, comportements, etc.) entre les sites. Appliquer les bonnes pratiques sur les sites (période 2017-2019, focus sur les espèces exotiques envahissantes par exemple).
- 2** Renforcer les partenariats locaux biodiversité : l'objectif est que l'ensemble des sites dispose d'une/de plusieurs structure(s) partenaire(s) pouvant apporter des conseils.
- 3** Développer la sensibilisation à la biodiversité de l'entreprise/des salariés : organisation d'une action interne annuelle en lien avec la biodiversité sur chaque site cimentier et sur chaque secteur GSM ainsi qu'au siège de l'entreprise.
- 4** Développer l'information sur la biodiversité auprès des parties prenantes externes : lors des commissions de concertation des sites, un chapitre biodiversité est intégré.
- 5** Bâtir un programme de lutte contre les espèces exotiques envahissantes validé par le Comité français de l'UICN : identifier les espèces exotiques envahissantes présentes sur les sites, accompagner les sites à travers la mise en place de sessions de formation.

6 Systématiser des suivis écologiques standardisés et reproductibles sur l'ensemble des sites : 100 % des sites à haute valeur biodiversité devront bénéficier d'un suivi d'au moins une espèce.

7 Maintenir un haut niveau d'engagement de l'entreprise dans les travaux de la profession sur la biodiversité : participation systématique à des groupes de travail relatifs à la biodiversité organisés par le Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC) et l'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG).

Une réunion du Comité de Direction de l'entreprise est réalisée a minima annuellement afin de suivre, d'évaluer voire de réviser si besoin, ces objectifs et actions associées.

Ce bilan annuel fait état de l'analyse et de la consolidation de l'ensemble des actions locales.

Un bilan global sera réalisé fin 2019 afin de définir de nouveaux objectifs prioritaires pour la prochaine période 2020-2022. Des perspectives d'axes de travail sont d'ailleurs d'ores et déjà en réflexion (intégration de la biodiversité plus largement dans la chaîne de valeur, innovation avec des solutions fondées sur la nature, meilleure anticipation, évitement...). Par ailleurs, les objectifs liés à la sensibilisation, le développement de partenariats, les suivis standardisés, tout comme l'information auprès des parties prenantes sont des objectifs historiques, qui seront maintenus et continueront de faire l'objet d'actions locales.

La communication tant en interne qu'à destination des parties prenantes externes joue un rôle prépondérant.

Des échanges se tiennent régulièrement notamment lors des commissions de concertation sur site, avec le Comité français de l'UICN, l'Agence française pour la biodiversité ou le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Les Directions Générales de Ciments Calcia et de GSM portent ce projet qui s'inscrit dans leur politique Environnement. Le Département environnement de Ciments Calcia/GSM coordonne le déploiement du SMBio et confie l'application du plan d'actions à chaque Directeur du siège, Directeur d'usine et Directeur régional chacun pour ce qui le concerne et s'assure que ce plan est compris, appliqué, maintenu dans toutes les Directions et tous les établissements concernés à tous les niveaux.